



# RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS BI - DEPARTEMENTAL U13 FEMININS ET MASCULINS

**Saison**  
**2017/2018**

Articles	U13 FEMININS	U13 MASCULINS
<b>1 – Composition</b> Le championnat est composé	NIVEAU 1 : 3 EQUIPES NIVEAU 2 : 4 EQUIPES NIVEAU 3 : 4 EQUIPES	NIVEAU 1 : 5 EQUIPES NIVEAU 2 : 5 EQUIPES NIVEAU 3 : 4 EQUIPES NIVEAU 4 : 5 EQUIPES
<b>2 – Joueur(se)s</b>	Le championnat U13M est réservé aux joueurs U12 et U13 et aux joueurs régulièrement surclassés (Niveau <b>DEPARTEMENTAL</b> ) <i>Rappel de l'article 429.2 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories U3 et plus jeunes ne peut participer à plus d'une rencontre par weekend sportif qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>	Le championnat U13M est réservé aux joueurs U12 et U13 et aux joueurs régulièrement surclassés (Niveau <b>DEPARTEMENTAL</b> )
<b>3 – Mutualisation possible entre associations</b>	Les équipes en ENTENTE sont autorisées à jouer.	
<b>4 – Temps de jeu</b>	<b>4 périodes de 10 minutes.</b> Mi-temps de 10 minutes intervalles de 2 minutes entre chaque période.  2 temps morts en 1ère mi-temps 3 temps morts en 2ème mi-temps	<b>4 périodes de 10 minutes.</b> Mi-temps de 10 minutes intervalles de 2 minutes entre chaque période.  2 temps morts en 1ère mi-temps 3 temps morts en 2ème mi-temps
<b>5 – Forme d'opposition</b>	<b>5 contre 5</b>	
<b>6 – Directives techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les défenses de <b>zone demi terrain organisée</b> sont <b>INTERDITES</b>.</li> <li>• Tous les écrans sur le porteur du ballon sont <b>FORTEMENT DECONSEILLÉS</b>.</li> <li>• Tous les écrans entre non-porteurs du ballon sont <b>FORTEMENT DECONSEILLÉS</b>.</li> </ul> <p><b>En cas d'entorses aux directives techniques, l'entraîneur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves".</b></p> <p><u>Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques :</u> Après plusieurs signalements et une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique (ou directement une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique, membre de l'Equipe Technique Départementale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'entraîneur et/ou le responsable du club sera contactée pour remédier à ce manquement au règlement</li> <li>Si récidive il y a : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la rencontre perdue par pénalité (rencontre constatée par la personne habilitée)</li> </ul> </li> </ul>	
<b>7 – Date et horaire des rencontres</b>	La gestion des rencontres est assurée par le Comité départemental des Pyrénées Orientales L'horaire des rencontres est le : <b>Samedi 14h00</b>  Tout changement d'horaire et/ou de date et/ou de lieu doit être adressé <b>21 jours au moins</b> avant l'indication mentionnée au calendrier de la compétition. En cas de retard, l'association sportive demandant une dérogation, s'expose à une pénalité financière (cf les dispositions financières du Comité 66).	
<b>10 - Phase 2 et Phase finale pour le titre de CHAMPION BI - DEPARTEMENTAL</b>	<p><b>Phase 2 :</b> Niveau 1 : Les équipes classées de 1<sup>er</sup> à 4<sup>ème</sup> du Niveau 1 (Phase 1) + les équipes classées 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du Niveau 2 (Phase 1)</p> <p>Niveau 2 : Les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du niveau 2 (Phase 1) + les équipes classées de 1<sup>er</sup> à 4<sup>ème</sup> du Niveau 3 (Phase1)</p> <p><b>1/2 finales :</b> Les équipes finissant de 1<sup>er</sup> à 4<sup>ème</sup> Niveau 1 (Phase 2) sont qualifiées pour les ½ finales selon le principe suivant : M1 : 1<sup>er</sup> contre 4<sup>ème</sup> M2 : 2<sup>ème</sup> contre 3<sup>ème</sup></p> <p>Les vainqueurs des rencontres M1 et M2 sont qualifiés pour disputer la finale.</p> <p><b>Le titre de Champion Bi –départemental Aude/PO sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale.</b></p>	<p><b>Phase 2 :</b> Niveau 1 : Les équipes classées de 1<sup>er</sup> à 5<sup>ème</sup> du Niveau 1 (Phase 1) + les équipes classées 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du Niveau 2 (Phase 1) + l'équipe classée 1<sup>ère</sup> du Niveau 3 (Phase 1)</p> <p>Niveau 2 : Les équipes classées de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> du Niveau 2 (Phase1) + les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du Niveau 3 (Phase 1) + les équipes classées 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du Niveau 4 (Phase 1)</p> <p>Niveau 3 : L'équipe classée 5<sup>ème</sup> du Niveau 2 (Phase 1) + l'équipe classée 4<sup>ème</sup> du Niveau 3 (Phase 1) +les équipes classées de 3<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> du Niveau 4 (Phase1)</p> <p><b>1/2 finales :</b> Les équipes finissant de 1<sup>er</sup> à 4<sup>ème</sup> Niveau 1 (Phase 2) sont qualifiées pour les ½ finales selon le principe suivant : M1 : 1<sup>er</sup> contre 4<sup>ème</sup> M2 : 2<sup>ème</sup> contre 3<sup>ème</sup></p> <p>Les vainqueurs des rencontres M1 et M2 sont qualifiés pour disputer la finale.</p> <p><b>Le titre de Champion Bi –départemental Aude/PO sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale.</b></p>
	Le CD66 se réserve le droit à des modifications à ce règlement pour la Phase 2 en cas de nouveaux engagements d'équipes	Le CD66 se réserve le droit à des modifications à ce règlement pour la Phase 2 en cas de nouveaux engagements d'équipes

Articles	U13 FEMININS	U13 MASCULINS
11 – Matériel et équipements	Grands paniers (3,05m). Ballon : <b>Taille 5</b>	Grands paniers (3,05m). Ballon : <b>Taille 6</b>
13 – Report des rencontres	Les rencontres peuvent être avancées mais, en aucun cas, reculées, sauf cas de force majeure dûment justifié.	
14 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-marque est <b>OBLIGATOIRE</b> pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel <b>Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».</b>	
15 – Pénalités pour manquement aux règles	Se référer aux Règlements sportifs généraux du Comité 66: dispositions financières.	
16 – Nombre de brûlés (es)	<b>5</b>	
17 – Pas de résultat nul	En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la rencontre se poursuit par autant de prolongation de <b>cinq (5) minutes</b> que cela sera nécessaire jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.	
18 – Classement	<b>Les équipes sont classées selon la règle suivante :</b> <b>Match AR : GA particuliers</b> <b>Match AS : GA général</b>  <b>Victoire : 2 points</b> <b>Défaite : 1 point</b>	
19 – Sanction en cas de forfait ou pénalité	Une association sportive ayant une défaite par « FORFAIT » ou par « PENALITE » sera considérée comme ayant le plus mauvais goal Average des associations sportives à égalité de points. Dans le cas d'une rencontre perdue par « PENALITE », l'équipe déclarée gagnante bénéficie de deux (2) points attribués pour une rencontre gagnée. Les points marqués au cours de la rencontre sont annulés et rien ne doit figurer à cet effet au goal Average.	
20 – Qualifications et licences	Nombre de joueurs autorisés : <b>de 5 à 10 au plus.</b> Licences C ou AS-CTC : <b>pas limitation</b> Licences C1 ou C2 ou T : <b>5 au maximum</b>  <i>NOTA : Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de <b>cinq</b>.</i>	
22 – Communication des résultats	Les résultats des rencontres doivent être rentrés sur : Internet : <a href="http://extranet.ffbb.com/fbi">http://extranet.ffbb.com/fbi</a> <b>AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.</b>	
23 – Communication des fichiers e-marque	<b>En cas de feuille de marque électronique faite avec l'aide d'un fichier importé de FBIv2</b> , le club recevant doit déposer le fichier export.zip de la rencontre avec le système d'envoi sur la page suivante : <a href="http://http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque">http://http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque</a> . En cas de feuille de marque électronique faite en saisie manuelle, le club recevant doit transmettre les deux fichiers suivants (export.zip et feuille de marque en pdf) par courrier électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:comitebasket66@free.fr">comitebasket66@free.fr</a> <b>AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.</b>	
24– Officiels	Les arbitres sont désignés par la C.D.O. compétente territorialement, en fonction de la division concernée.  Les officiels seront indemnisés par leur comité suivant le règlement de la caisse de péréquation propre à chaque ligue.  <b>En cas d'absence de désignation</b> , le club qui reçoit étant organisateur, c'est à lui de prévoir une ou deux personnes pour arbitrer la rencontre. Ces personnes doivent obligatoirement être licenciées (licence joueur) et peuvent ne pas être arbitre officiel. Si le club organisateur n'a pas trouvé de personne pour arbitrer, c'est un joueur de l'équipe recevante qui devra obligatoirement officier.  S'agissant des OTM, pas de désignation, donc pas d'indemnisation	
25 – Responsable de l'organisation (ou délégué du club)	Les Règlements sportifs généraux du Comité 66 sont en vigueur.  En cas de défaut de responsable d'organisation, ni de personne majeure licenciée encadrant l'équipe, le ou la Président(e) de l'association sportive recevant sera responsable es-qualité de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que de ses accompagnateurs et « supporters » : (cf art 610 et 611) des Règlements sportifs généraux de la FFBB	
26 – Remise en jeu rapide en zone arrière	<b>L'ARBITRE NE DOIT PAS TOUCHER LE BALLON LORS DES REMISES EN JEU EN ZONE ARRIERE ET EN ZONE AVANT SAUF APRES UNE FAUTE, UN TEMPS-MORT OU UN REMPLACEMENT.</b>	
27 – Ligne à 3 points	<b>6,25 M (LIGNE EN POINTILLE) MEME SI DOUBLE LIGNE</b> <b>6,75 M SI LIGNE PLEINE UNIQUE</b>	
28 – Temps de possession	Le temps de possession sera géré par l'arbitre et la règle de la remise à 14 secondes ne se fait uniquement sur les remises en jeu en zone AVANT.	
29- Gestion des scores « fleuves »	La disparité entre certaines équipes des catégories U13 M & F fait apparaître des scores "fleuves". Afin de protéger les licenciés qui seraient tentés d'arrêter la pratique du basket-ball à cause de cela, ou qui se sentiraient blessés dans leur amour propre, le Comité Départemental de Basket Ball des P.O demande aux clubs d'arrêter de maintenir écart sur le tableau d'affichage équivalent à : <b>30 points en U13</b> Par contre le score est normalement noté sur la feuille de marque et le chronomètre poursuit le décompte du temps et des fautes sur le tableau électronique.	
30 – Caisse de péréquation	<b>Elle s'applique pour l'ensemble des compétitions U13</b>	
31 – Cas particuliers	<b>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le COMITE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL.</b>	